

Prise de position

La politique agricole 2022+

I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

La politique agricole n'est pas un dossier prioritaire pour l'usam, mais elle peut représenter quelques obstacles pour les PME. À ce titre, l'usam demande :

- la garantie de la liberté entrepreneuriale en délestant la charge administrative des agriculteurs ;
- la suppression systématique et conséquente des doublons administratifs et budgétaires ;
- une politique agricole qui ne freinent pas les négociations d'accords de libre-échange.

II. Remarques liminaires

L'usam constate que le secteur agricole est primordial pour la sécurité alimentaire de la Suisse (crise covid-19), et que les produits et services sont de hautes qualités. Le secteur agricole, qui représente 0,7% du PIB en 2019, est devenu plus entrepreneurial ces dernières années (exportations). Le dynamisme de l'agriculture profite aussi aux autres secteurs en amont et en aval, surtout au niveau rural. Cependant, les lourdeurs administratives et les trop nombreuses régulations ne permettent pas de libérer le plein potentiel entrepreneurial du secteur agricole et conduisent à des coûts supplémentaires. Le Conseil fédéral a présenté à l'Assemblée fédérale le Message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Le projet se concentre essentiellement sur quatre champs d'action dont l'ordre d'importance est le suivant : empreinte écologique, développement de l'exploitation, couverture sociale et création de valeur sur le marché.

L'empreinte écologique groupe une série de mesures visant à réduire l'utilisation de pesticides et autres produits toxiques, ainsi qu'à renforcer les prestations écologiques, et à encourager la santé et le bien-être des animaux. Le développement de l'exploitation est professionnalisé et flexibilisé par des dispositions relatives aux personnes morales plus simples, par la formation obligatoire en économie d'entreprise, par le soutien de l'innovation et de la numérisation. En revanche, la Confédération permet plus d'endettement et pourrait couvrir les risques dus aux mauvaises conditions météorologiques. La couverture sociale est requise pour le versement de paiements directs pour le conjoint ou partenaire. De plus, le conjoint non-proprétaire qui exploite l'entreprise à titre personnel aura un droit de préemption qui prime sur celui des frères et sœurs et des enfants. La création de valeur sur le marché vise des critères de qualité, utilise les synergies entre la durabilité et le marché, et tire parti des canaux numériques de la commercialisation.

Dans les modalités de la mise en œuvre, le Conseil fédéral a exprimé sa volonté de réduire les contrôles et les doublons qui surchargent le travail administratif des exploitations agricoles.

III. Appréciation générale du message

L'usam soutient le développement de la politique agricole pour relever le défi d'une agriculture et des denrées alimentaires durables et de hautes qualités qui répondent aux exigences d'une économie de marché. Il est, par conséquent, consternant que le Conseil fédéral, qui doit soutenir la viabilité économique de l'agriculture suisse pour des raisons de sécurité de l'approvisionnement, souhaite y développer une surréglementation environnementale coûteuse et administrativement lourde.

De plus, la politique agricole ne devrait pas introduire trop de rigidités qui entameraient nos marges de négociations pour de futurs accords de libre-échange. Le fait que la Suisse couvre près de 50% de ses besoins alimentaires en faisant appel à l'étranger souligne l'importance d'une bonne interconnexion internationale. À cela s'ajoutent les mesures de protection douanière qui renchérissent les produits alimentaires importés. Ces mesures fonctionnent sur la base d'un contingentement tarifaire. Mais ce protectionnisme péjore la compétitivité d'autres secteurs d'exportation au niveau international ainsi que la compétitivité de secteurs domestiques comme l'hôtellerie-restauration mettant en danger de nombreux emplois. L'usam a toujours plébiscité des conditions-cadre promouvant la responsabilité personnelle, l'esprit d'entreprise et l'innovation. Raison pour laquelle l'usam est d'avis que la création de valeur commerciale du secteur agricole doit gagner en importance dans le secteur agricole.

La concurrence déloyale de l'agriculture par rapport aux autres PME est condamnée par la loi (art. 89a, Loi sur l'agriculture, LAgr). Toutefois, la mise en œuvre présente des difficultés pour les PME. L'usam demande à la Confédération et aux cantons de veiller strictement à maintenir une égalité de traitement sur ce point sensible.

IV. Conclusion

L'usam reconnaît que le secteur agricole jouit d'une bonne réputation auprès de la population suisse. Dans les discussions sur la politique agricole, l'usam veut que l'esprit d'entreprise dans le secteur agricole soit plus fortement promu par les autorités fédérales. Les dépenses en matière de soutien à l'agriculture ne devraient pas non plus nuire à d'autres secteurs de l'économie. En ce qui concerne la mise en œuvre de la LAgr, la concurrence déloyale du secteur agricole envers les PME de zones d'activités proches doit être combattue et l'égalité de traitement maintenue dans les faits.

Berne, le 13 octobre 2020

Responsable du dossier

Mikael Huber, responsable des dossiers numérisation et commerce
Tél. 031 380 14 34, mél. m.huber@sgv-usam.ch